



Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Tourisme.- Asbl "Brussels By Night Federation".- Subside : 85.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Brussels By Night Federation";

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 en 76201/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer un subside spécifique de 85.000,00 EUR à l'asbl "Brussels By Night Federation" pour l'appel à projet "Brussels Open Airs 2024", réparti comme suit:

- 55.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 ;
- 30.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2024.

Annexes :